

Comprendre son sol via l'oxydo-réduction : Applications pour piloter la qualité des sols et des productions en grandes cultures et maraichage avec Olivier Husson



Formateur :

Olivier Husson, chercheur du
CIRAD, Unité « Systèmes et
ingénierie agronomique »,
spécialiste du Semis sous Couvert
Végétal

Animateur :

André Sieffert, agronome

Lieu :

Salle communale – 26400 Soyans

Contact :

andre.sieffert@adaf26.org

Tel : 06 17 70 43 78 (9h00-17h00)

	Coût
Agriculteurs éligibles au VIVEA et personnes en parcours d'installation (PPP)	Gratuit
Personnes en cours d'installation non éligibles au VIVEA	200 €
Institutions et autres situations professionnelles *	550 €

* Pour les salariés agricoles, un financement FAFSEA est possible, basé sur un coût pédagogique + salaire brut hors frais annexes
Tél. FAFSEA : 04 72 37 95 75

Avec le soutien financier de:



Objectifs :

- ✓ Comprendre les bases de l'oxydo-réduction et les liens entre les phénomènes chimiques et l'état d'un agrosystème cultivé en termes de vie du sol, disponibilité des éléments, santé des cultures, productivité, adventices, ravageurs et maladies,...
- ✓ Etre capable d'évaluer l'impact de ses pratiques sur l'équilibre chimique de son sol et de son agrosystème.
- ✓ Caractériser les itinéraires techniques mis en œuvre sur sa ferme et identifier les problématiques liées à ses pratiques.
- ✓ Etude des projets et techniques culturales des participants.

Programme :

LUNDI 17 FEVRIER
9h00 à 17h30

- Les principes fondamentaux de fonctionnement du système sol / plantes / microorganismes : définition de l'oxydo-réduction ;
- Lien avec les autres paramètres chimiques du sol : pH, conductivité, résistivité. Exemple de réactions connues : photosynthèse, cycle des nutriments,...
- Facteurs influençant le potentiel d'oxydo-réduction d'un sol ;
- Comment favoriser une gestion agroécologique des maladies et ravageurs des cultures par l'utilisation d'indicateurs bio-physico-chimiques de la santé des sols et des plantes ?

MARDI 18 FEVRIER
9h00 à 17h00

Matin :

- Choix de techniques culturales et de fertilisation adaptées pour gérer l'état de son sol ;
- Pouvoir tampon du sol : comment le maximiser en protégeant l'écosystème « sol » et en stimulant l'activité biologique ?
- Apport de matières exogènes pour rééquilibrer son sol : argile, silice, extrait végétaux, engrais ;
- Apprentissage de la méthode de mesure au champ de l'état bioélectronique de son sol.

Après-midi :

- Comment améliorer le fonctionnement bio-physico-chimique de son sol ?
- Identification des paramètres qui permettront d'améliorer les performances.



BULLETIN D'INSCRIPTION 2020 VALANT CONTRAT SIMPLIFIE DE FORMATION PROFESSIONNELLE

Merci de vérifier qu'il reste une place disponible à la formation de votre choix en nous contactant au : 06 17 70 43 78 ou andre.sieffert@adaf26.org

Bulletin à compléter et retourner avec votre chèque de caution au montant de **200 €** à l'ordre de:
« Association ADAF » à : **ADAF - 125 rue du Commandant Chaix - 26 160 Pont de Barret**

Cocher la case correspondante :

- cotisant MSA / cotisant solidaire MSA
- en parcours d'installation (joindre un ORIGINAL de l'attestation VIVEA daté de l'année en cours en cas première formation de l'année)
- salarié agricole (prendre contact avec le FAFSEA)
- individuel
- autre (nous contacter pour devis)

TITRE ET DATE DE FORMATION	Comprendre son sol via l'oxydo-réduction : Applications pour piloter la qualité des sols et des productions en grandes cultures et maraichage 17 et 18 Février 2020 - Lieu de formation : Salle communale 26400 SOYANS
NOM et PRENOM	
DATE DE NAISSANCE	
ADRESSE	
CODE POSTAL - VILLE	
EMAIL	
TEL FIXE	
TEL PORTABLE	

1. Cette formation entre dans la catégorie des actions de **perfectionnement**. -

2. Les objectifs, contenus, méthodes, nom et qualité des intervenants et modalités d'évaluation de la formation sont communiqués par e-mail.

3. **Dispositions financières:** la participation financière demandée tient compte du statut du participant et de la régularité de son paiement vis à vis du fonds VIVEA. Pour les agriculteurs la participation est prise en charge par VIVEA. A défaut, le montant à régler sera établi sur devis. La participation ne comprend pas les frais de repas, déplacement, hébergement, qui sont à la charge du participant.

Un chèque de caution de 200 € TTC doit être joint au bulletin d'inscription. Pour les agriculteurs, il sera rendu au stagiaire en fin de formation si ce dernier a participé à tous les modules et si sa participation est financée par VIVEA. Il sera encaissé si VIVEA ne finance pas la montant prévu. Le stagiaire est tenu d'informer l'organisme de formation si VIVEA ne peut pas prendre en charge sa participation.

4. **Interruption du stage:**

- en cas d'annulation ou de cessation anticipée de la formation du fait de l'organisme de formation, le présent contrat est résilié selon les modalités financières suivantes : les chèques seront retournés.
- en cas d'abandon du stage par le stagiaire pour un motif autre que la force majeure dûment reconnue, les sommes (caution) versées à l'ADAF ne seront pas remboursées.
- si le stagiaire est empêché de suivre la formation par suite de force majeure dûment reconnue, le contrat de formation professionnelle est résilié et la caution remboursée

5. **Délai de rétractation:** à compter de la signature du présent contrat, le stagiaire a un délai de 10 jours pour se rétracter. Il en informe l'organisme de formation par lettre recommandée avec accusé de réception. Dans ce cas, aucune somme ne peut être exigée du stagiaire.

6. **Clause particulière:** nous nous réservons la possibilité d'annuler ou de reporter à une date ultérieure toute formation, notamment si le nombre de participants est insuffisant.

7. **Cas de différend:** si une contestation ou un différend n'a pu être réglé à l'amiable, le tribunal de Valence sera seul compétent pour régler le litige.

Fait à : le :

Le contrat doit être daté par le dernier signataire (ADAF) et signé par les 2 parties.

Le stagiaire
(Signature)

Le responsable formation ADAF
(Signature et cachet)